

## **BUDGET PRINCIPAL 2025 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES**

=====

<b>1</b>	<b>PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRINCIPAL</b>	<b>2</b>
1.1	Les grands équilibres du budget primitif	2
1.2	La répartition du budget par nature	3
1.3	La répartition du budget par fonction	4
<b>2</b>	<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>5</b>
2.1	Les recettes réelles de fonctionnement	5
2.1.1	Les impôts et taxes	6
2.1.2	Les produits de services et du domaine	7
2.1.3	Les dotations et subventions reçues	7
2.1.4	Les divers produits de gestion	8
2.1.5	Les produits financiers	8
2.2	Les dépenses réelles de fonctionnement	9
2.2.1	Les charges de personnel	10
2.2.2	Les charges de gestion courante	10
2.2.3	Les participations et subventions versées	10
2.2.4	Les charges financières et charges exceptionnelles	11
2.2.5	Les atténuations de produits	11
<b>3</b>	<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>12</b>
3.1	Les dépenses d'investissement	12
3.1.1	Les opérations de travaux en investissement	13
3.1.1.1	Les aménagements urbains et les espaces verts	13
3.1.1.2	Les équipements publics	13
3.1.2	Les autres dépenses d'investissement	14
3.1.3	Les subventions d'équipement	14
3.1.4	Les opérations foncières	14
3.1.5	Participations et créances diverses	14
3.2	Le financement des dépenses d'investissement	15
3.2.1	Un financement par emprunt estimé à 9,5 M€	16
3.2.2	Les subventions d'équipement à recevoir	16
3.2.3	Les cessions d'immobilisation	16
3.2.4	Les dotations et fonds globalisés	16
3.2.5	Les recettes diverses d'investissement	17
3.2.6	Un autofinancement prévisionnel de 11,8 M€	17
<b>4</b>	<b>GESTION DES IMMOBILISATIONS</b>	<b>17</b>
<b>5</b>	<b>BUDGET ANNEXE DE LA RESTAURATION MUNICIPALE</b>	<b>17</b>
<b>6</b>	<b>BUDGET ANNEXE DES SPECTACLES VIVANTS</b>	<b>17</b>
<b>7</b>	<b>BUDGET ANNEXE DES MARCHES D'APPROVISIONNEMENT</b>	<b>17</b>
<b>8</b>	<b>BUDGET ANNEXE DU CENTRE AQUATIQUE LE DÔME</b>	<b>18</b>

# 1 PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRINCIPAL

## 1.1 Les grands équilibres du budget primitif

Le budget principal 2025 de la ville de Vincennes s'éleve, en mouvements réels, à **122,9 M€**

SYNTHESE (mouvements réels-en M€)		BP 2024	BP 2025	Ecart	%
Fonctionnement	Recettes	99,0	98,6	-0,4	-0,4%
	Dépenses	85,3	86,7	1,4	1,7%
Investissement	Recettes	23,8	24,3	0,5	2,0%
	Dépenses	37,5	36,1	-1,4	-3,7%
<b>Total</b>		<b>122,8</b>	<b>122,9</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0%</b>

Les grands équilibres budgétaires se présentent de la façon suivante :

GRANDS EQUILIBRES (M€)		BP 2024	BP 2025	Ecart	%
A	Recettes courantes de fonctionnement	99,0	98,5	-0,5	-0,5%
B	Dépenses courantes de fonctionnement	83,4	85,0	1,5	1,8%
C=A-B	<b>Epargne de Gestion</b>	<b>15,5</b>	<b>13,5</b>	<b>-2,0</b>	<b>-12,7%</b>
D	Produits financiers et exceptionnels	0,1	0,1	0,0	53,5%
E	Charges financières et exceptionnelles	1,9	1,8	-0,1	-5,2%
F=C+D-E	<b>Epargne Brute (autofinancement)</b>	<b>13,7</b>	<b>11,8</b>	<b>-1,8</b>	<b>-13,5%</b>
G	Amortissement de la dette	6,0	6,6	0,6	9,5%
H=F-G	<b>Epargne nette</b>	<b>7,7</b>	<b>5,2</b>	<b>-2,4</b>	<b>-31,6%</b>
I	Cessions d'immobilisation	1,4	8,9	7,6	562,3%
J=H+I	Financement disponible pour l'investissement	<b>9,0</b>	<b>14,2</b>	<b>5,2</b>	<b>57,4%</b>
K	Recettes réelles d'investissement <i>hors emprunt et cessions</i>	9,0	5,9	-3,1	-34,8%
L	<b>Dépenses réelles d'investissement</b> <i>hors amort.dette</i>	<b>31,5</b>	<b>29,5</b>	<b>-1,9</b>	<b>-6,2%</b>
M=L-K-J	<b>Produit de l'emprunt</b>	<b>13,5</b>	<b>9,5</b>	<b>-4,0</b>	<b>-29,6%</b>

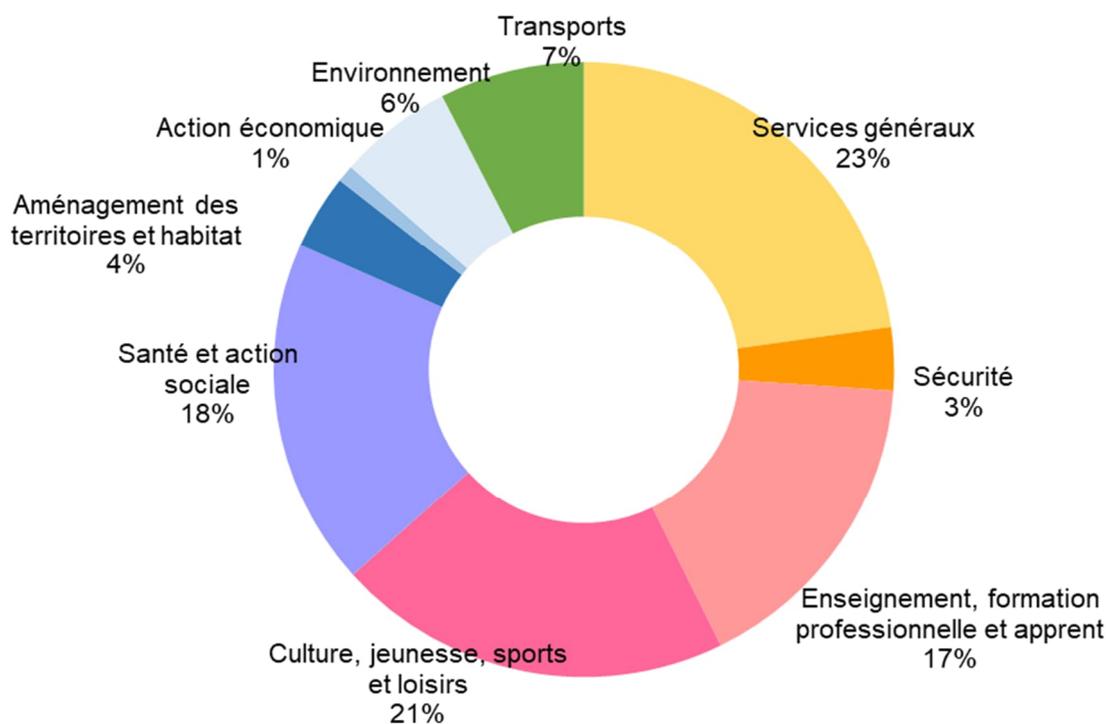
## 1.2 La répartition du budget par nature

Total BP (mouvements réels en M€) : 122,9

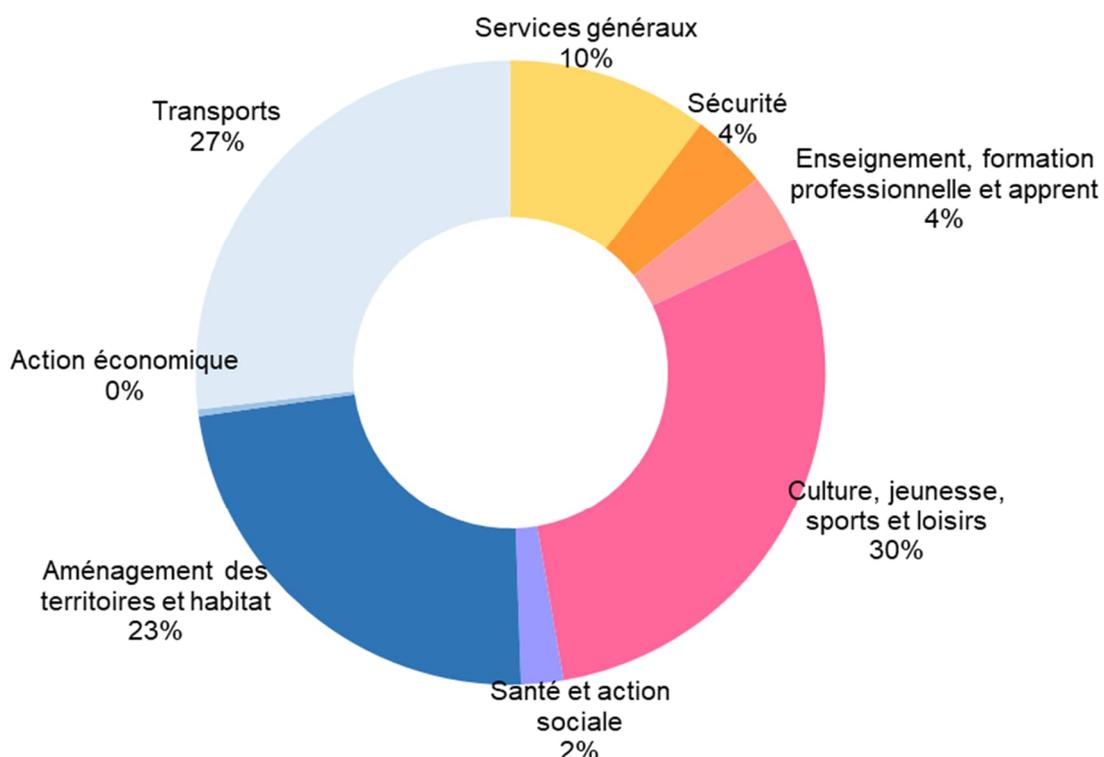
	Recettes (en M€)	Dépenses (en M€)
<b>Fonctionnement</b>	Impôts et taxes	75,7
	Dotations et subventions reçues	7,7
	Produit des services	12,6
	Divers	2,6
	<b>Total recettes réelles fonctionnement</b>	<b>98,6</b>
	Charges de personnel	35,8
	Charges de gestion courante	24,5
<b>Investissement</b>	Autofinancement	11,8
	Dotations et subventions d'équipement reçues	5,3
	Cessions d'immobilisations	8,9
	Emprunt	9,5
	Divers	0,6
	<b>Total recettes réelles investissement</b>	<b>24,3</b>
	Atténuations de produits	11,2
Participations et subventions versées	13,5	
Intérêts de la dette	1,8	
Charges exceptionnelles	0,0	
<b>Total dépenses réelles fonctionnement</b>	<b>86,7</b>	
Dépenses et subventions d'équipement versées	29,5	
Rembt. capital dette	6,5	
Divers	0,1	
<b>Total dépenses réelles investissement</b>	<b>36,1</b>	

### 1.3 La répartition du budget par fonction

*Dépenses réelles de fonctionnement :*



*Dépenses réelles d'investissement :*



*Hors opérations non ventilables  
(Dette, FNGIR, FPIC, FCCT)*

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20250409-Imc1H12999H1-BF  
Date de réception en Préfecture : 11/04/2025  
Date de Publication : 11/04/2025

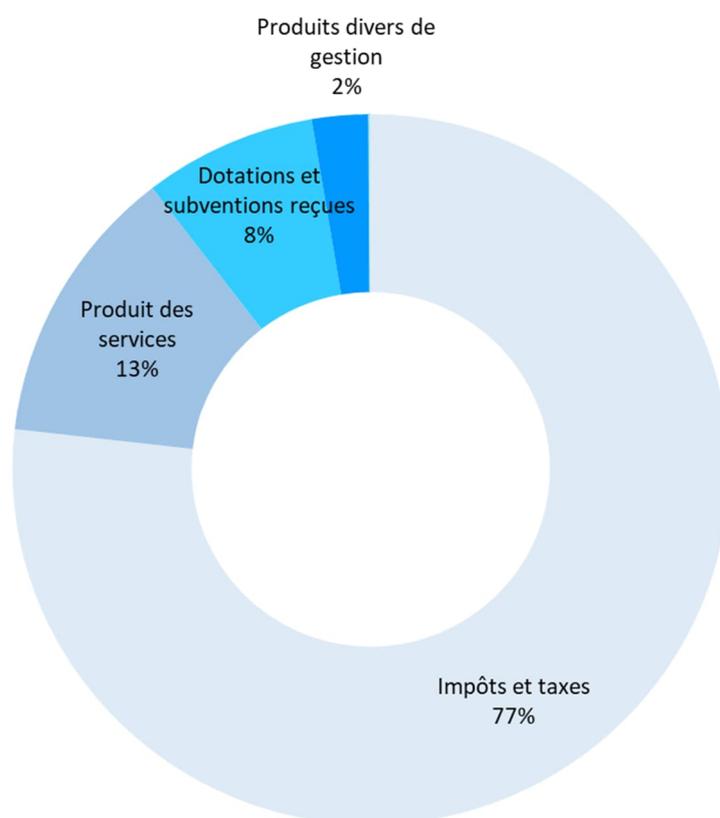
## 2 SECTION DE FONCTIONNEMENT

### 2.1 Les recettes réelles de fonctionnement

D'un montant global de **98,6 M€**, les recettes réelles de fonctionnement sont en baisse par rapport au budget primitif précédent (-0,4%).

RECETTES REELLES FONCTIONNEMENT	BP 2024	BP 2025	Ecart	%
Impôts et taxes	75 793 887	75 703 407	-90 480	-0,1%
Produit des services	12 594 270	12 593 298	-972	0,0%
Dotations et subventions reçues	8 116 240	7 683 185	-433 055	-5,3%
Produits divers de gestion	2 448 870	2 518 573	69 703	2,8%
Produits financiers et exceptionnels	57 290	87 942	30 652	53,5%
<b>Total</b>	<b>99 010 557</b>	<b>98 586 405</b>	<b>-424 152</b>	<b>-0,4%</b>

#### *Répartition des recettes réelles de fonctionnement :*



## 2.1.1 Les impôts et taxes

Première ressource de la Ville à hauteur de 77% des recettes de fonctionnement, les chapitres 73 et 731 totalisent **75,7 M€** et sont estimés en léger recul, par rapport au budget primitif 2024, avant l'application du nouveau dispositif de prélèvement sur recettes.

La Ville dispose du produit des impositions directes suivantes :

- **la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)** : depuis la réforme fiscale de 2020, le taux de référence communal de la TFPB reste inchangé et s'établit à 34,18% (cumul des taux communal (20,43%) et départemental (13,75%) en 2020).
- **la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS)** : le taux de 22,52%, avec une majoration de 40%, appliquée depuis 2022, reste inchangé.

En attendant la notification, par l'Etat, du montant des bases d'imposition des contributions directes pour 2025, l'évolution totale de celles-ci est estimée à la baisse de 0,44%. Les bases sur le foncier bâti, indexées sur l'inflation et pondérées selon la part des valeurs locatives des locaux d'habitation et celle des locaux industriels, devraient augmenter de 1,6%.

Toutefois, les bases de la THRS ont été fortement altérées depuis 2023, à la suite de l'instauration des déclarations obligatoires, par les propriétaires, de leurs biens immobiliers. Après avoir perçu 1 M€ de plus que prévu, en 2023, la Ville supporte désormais des corrections de bases effectuées par les Services fiscaux, à la suite des dégrèvements sollicités par les contribuables. Au vu d'une information provisoire des Services fiscaux, la projection du produit de la THRS 2025 devrait diminuer de 21,5% par rapport à 2024. Cette baisse significative explique la stabilité du total des recettes fiscales attendues.

Pour l'année 2025, il est proposé au Conseil municipal de maintenir les taux de taxes foncières appliqués en 2024 :

Taxes	Taux 2024	Taux 2025	Taux moyen national 2024	Taux moyen départemental 2024
Taxe d'habitation résidences secondaires (THRS)	22,52	<b>22,52</b>	24,45	24,39
Taxe foncière bâtie (TFB)	34,18	<b>34,18</b>	39,42	36,72
Taxe foncière non bâtie (TFNB)	71,24	<b>71,24</b>	50,82	60,40

Le montant des contributions directes pour l'exercice 2025 est évalué à **57,1 M€** soit une hausse de **0,3 %** par rapport aux produits définitifs 2024 (rôles généraux : 56,9 M€).

Contributions directes (milliers d'euros)	Produits inscrits au BP 2024 (a)	Produits 2024 définitifs (b)	Produits 2025 prévisionnels (c)	% évolution (c) / (b)
Taxe d'habitation résidences secondaires	1 928	2 390	1 847	-22,7%
Majoration résidences secondaires	706	773	635	-17,9%
Taxe foncière bâtie	39 595	39 875	40 489	1,5%
Taxe foncière non bâtie	99	47	45	-4,3%
Compensation mécanisme coeff. correcteur	13 762	13 861	14 075	1,5%
<b>Total</b>	<b>56 090</b>	<b>56 946</b>	<b>57 091</b>	<b>0,3%</b>

Les autres ressources fiscales attendues en 2025 sont les suivantes :

- **l'attribution de compensation versée par la Métropole du Grand Paris** est attendue à hauteur de 13 M€ et reste inchangée depuis 2019 ;
- **les droits de mutation à titre onéreux (DMTO)** sont estimés prudemment à 4,3 M€ Pour rappel, le montant prévu de 5,4 M€ au BP 2024 avait été révisé à 4,0 M€ par décision modificative. Il est proposé de retenir une prévision mesurée, car la stabilisation des transactions immobilières à son point bas et l'attentisme des ménages laissent craindre une reprise par à-coups (notaires.fr, analyse du marché en janvier 2025) ;
- **la taxe de séjour** : alors que l'Office de Tourisme a été transféré au 1<sup>er</sup> janvier 2023 à l'EPT PEMB, la Ville conserve la gestion et l'encaissement de la taxe de séjour. Au regard de la fréquentation touristique, ces recettes sont maintenues à 450 K€ ;
- **la taxe sur la consommation finale d'électricité** : ce produit est estimé à 870 K€

## 2.1.2 Les produits de services et du domaine

Second poste de recettes, par ordre d'importance, d'un montant de **12,6 M€** les produits des services et du domaine recouvrent les prestations de services fournies par la Ville. La prévision est stable par rapport au BP 2024.

Parmi les principales variations des produits de services figurent :

- **le total des recettes de services aux familles et à l'enfance** est estimé à 3,0 M€ en hausse de 2%. Les recettes attendues pour les crèches ont été établies au regard d'une amélioration du taux d'occupation. Est aussi incluse la nouvelle redevance d'occupation du domaine public payée par l'exploitant de la crèche Marie Paradis. Les recettes issues de l'activité du centre de vacances Habère-Poche progressent de 6%.
- **les recettes des activités culturelles** (en particulier Médiathèque et Conservatoire) sont attendues à 580 K€, en hausse de 6,7%.
- **les recettes tarifaires du stationnement et du forfait post stationnement**, revues à la hausse en 2024 (application du nouveau contrat de délégation de service public en année pleine) s'élèvent à 6,3 M€ et progressent de 3%.
- **les droits de voirie** : les recettes perçues pour l'occupation de la voirie (chantiers, déménagements, commerces...) sont désormais imputées à ce chapitre. Le montant attendu s'élève à 1,1 M€ en baisse de 3,8%, au regard du réalisé moindre que prévu.
- **les recettes versées par le CCAS et la CDE** en contrepartie de la mise à disposition de personnels sont évaluées à 1,1 M€ Il s'agit d'écritures comptables visant à mieux suivre le coût des missions portées par ces établissements.

## 2.1.3 Les dotations et subventions reçues

D'un montant global de **7,7 M€** les recettes des dotations et subventions reçues reculent de 433 K€ (-5,3 %) par rapport au BP 2024.

- **la dotation globale de fonctionnement** est estimée à 3,9 M€ en baisse de 3% par rapport au BP 2024, du fait de l'application de l'écêtement et de la baisse de la population municipale.
- **les dotations de compensations fiscales** qui résultent de l'exonération des taxes foncières décidées par l'Etat, sont estimées à 400 K€ (+ 20 K€).
- **le fonds de compensation de la TVA (FCTVA)** relatif aux dépenses d'entretien des

bâtiments et de la voirie est maintenu à 35 K€ Son produit est égal à 16,404% du montant TTC des dépenses éligibles réalisées en 2024.

- **les participations reçues, en fonctionnement, au titre des politiques publiques** des partenaires institutionnels sont estimées à 3,3 M€ en recul de 660 K€ du fait de la non reconduction des cofinancements pour les événements exceptionnels ayant marqué 2024 (JOP et « Château de Lumières »). La participation de la Caisse d'Allocations Familiales pour le fonctionnement des crèches (3,1 M€) augmente de 313 K€ dont 240 K€ de « bonus attractivité » pour augmenter la rémunération des agents de la petite enfance. Enfin, des dotations, totalisant 110 K€, sont ajoutées pour les élections législatives de 2024, les titres sécurisés (passeports) et le recensement.

#### 2.1.4 Les divers produits de gestion

Ce poste, évalué à **2,5 M€** comprend classiquement les revenus des immeubles (1,2 M€ soit + 8%), les redevances des fermiers et concessionnaires (515 K€ en baisse de 16%). Une nouvelle recette perçue pour la location à des groupes et des particuliers du centre de vacances Habère-Poche est estimée à 88 K€

Une recette exceptionnelle est reconduite pour les pénalités à percevoir au terme des travaux du gymnase I. Autissier et du centre de vacances de Habère-Poche (560 K€).

Les atténuations de charges, comprenant les remboursements de charges de personnel, sont révisées à la hausse, passant de 90 K€ à 205 K€

#### 2.1.5 Les produits financiers

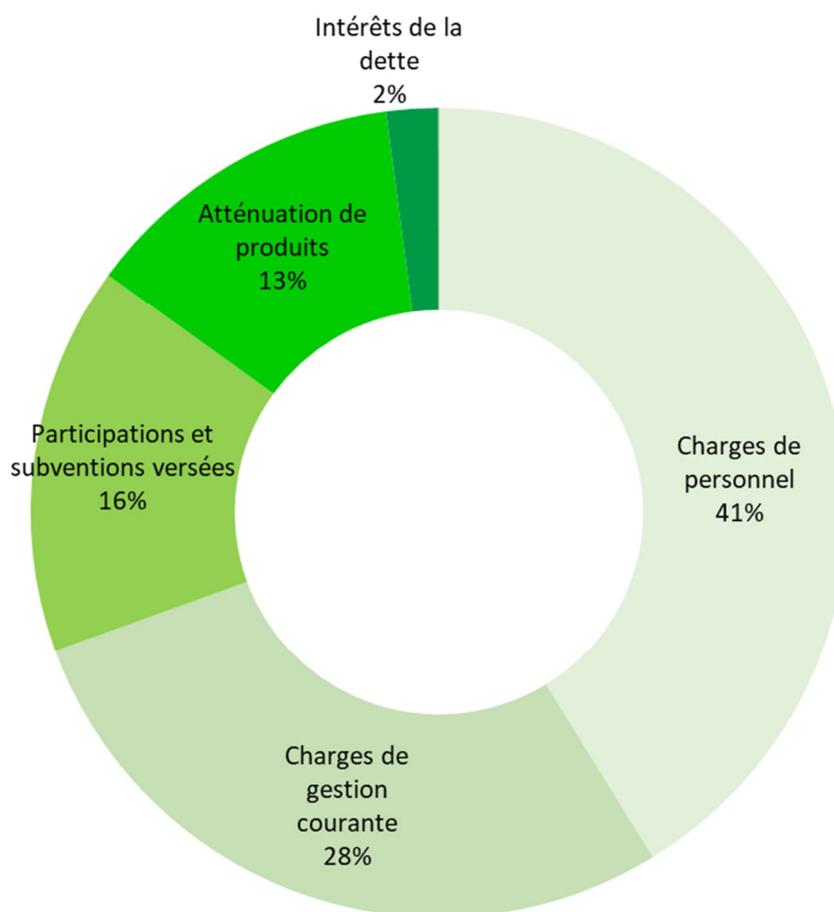
Suite à l'augmentation, en 2024, du nombre d'actions détenues par la Ville dans le capital de la VINCEM le montant à percevoir devrait s'élever à 77 K€, en hausse de 22 K€ sous réserve du vote par le Conseil d'administration de la SEM d'un dividende de 12 € par action, comme les années précédentes. Pour mémoire, la Ville détient 6 466 actions représentant 75,12% du capital, soit 4 849 500 €

## 2.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à **86,7 M€** en 2025 et sont en augmentation de + 1,7% par rapport au BP précédent.

DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT	BP 2024	BP 2025	Ecart	%
Charges de personnel	34 648 549	35 755 383	1 106 834	3,2%
Charges de gestion courante	24 272 066	24 485 433	213 367	0,9%
Participations et subventions versées	13 573 935	13 475 466	-98 469	-0,7%
Atténuation de produits	10 934 233	11 235 233	301 000	2,8%
Charges financières	1 865 300	1 771 000	-94 300	-5,1%
Autres charges	30 000	25 000	-5 000	-16,7%
<b>Total</b>	<b>85 324 083</b>	<b>86 747 515</b>	<b>1 423 432</b>	<b>1,7%</b>

*Répartition des dépenses réelles de fonctionnement :*



## 2.2.1 Les charges de personnel

Les charges de personnel s'établissent à 35,8 M€(+3,2% par rapport au BP 2024).

L'estimation des besoins de crédits répond à la maîtrise de la masse salariale, notamment par la prise en compte de la vacance frictionnelle des postes qui s'établit aujourd'hui à 4 mois pour 55 postes. Néanmoins, est intégrée dans la prévision budgétaire une marge de manœuvre pouvant absorber le coût d'éventuelles évolutions réglementaires en 2025, encore non connues à ce jour.

Elle intègre les hypothèses suivantes :

- le Glissement Vieillesse Technicité (GVT), estimé à 364 K€ soit +2,75% pour 2025, contre 299 K€ en 2024.
- le coût des mouvements de personnel, évalué à 500 K€, proratisé pour 2025 en fonction des dates prévisionnelles des dates de départ et de recrutement, en tenant compte de la vacance frictionnelle.
- la hausse de 3 points de la cotisation patronale CNRACL, estimée à 400 K€

## 2.2.2 Les charges de gestion courante

D'un montant de **24,5 M€** ce poste augmente +0,9 % par rapport au BP 2024. Ces charges correspondent aux achats, services extérieurs et frais de fonctionnement quotidiens de la collectivité.

Notons, parmi les dépenses qui connaissent les plus fortes variations :

- Renouvellement des contrats d'assurances (+576 K€) dont 500 K€ pour l'assurance dommage-ouvrage pour les travaux du centre culturel et sportif G. Pompidou
- Nouveau contrat d'entretien de la propreté de la voirie (+417 K€)
- Gestion externalisée de la crèche Marie Paradis en année pleine (+164 K€)
- Formations du personnel (+40 K€)
- L'ensemble des prestations achetées diminuent de 743 K€, en raison de la non reconduction des événements accompagnant les JOP et « Château de Lumières », toutefois remplacés par une manifestation estivale, sportive et festive au château de Vincennes.
- Fluides et énergie (-370 K€) : l'estimation du coût de l'énergie baisse de 11%, par rapport au prévu 2024.
- Crédits pour la communication et les relations publiques (-363 K€)

## 2.2.3 Les participations et subventions versées

Ce poste est évalué à **13,5 M€**, en léger recul de -0,7% par rapport au BP 2024. Il regroupe des participations obligatoires à des organismes et des subventions attribuées aux associations en soutien de leurs actions sur le territoire vincennois et qui contribuent largement au dynamisme de notre Ville, ainsi que les subventions versées aux budgets du CCAS, de la CDE et des budgets annexes.

Les principales participations et subventions sont les suivantes :

- **contribution à la Caisse des Ecoles** : stable à 5,05 M€;
- **contribution au Fonds de Compensation des Charges Territoriales**, stable à 1,2 M€ pour financer les compétences transférées à l'EPT ;
- **contribution de fonctionnement à la BSPP (sapeurs-pompiers)** stable à 1,12 M€;
- **contribution au CCAS** : stable à 910 K€

- **contribution au SIVU** qui devrait être votée à 495 K€(+323 K€) ;
- **contribution aux budgets annexes (BA)** : 1,3 M€(-562 K€), répartis comme suit :
  - BA des marchés d’approvisionnement : 202 K€(+90 K€) du fait de financement de travaux, en attendant la reprise du résultat d’investissement 2024 au BS ;
  - BA du centre aquatique « Le Dôme » : 874 K€(-655 K€) du fait du protocole d’accord organisant la suspension de l’activité pendant les travaux ;
  - BA de la restauration du personnel municipal : 150 K€(-6 K€) ;
  - BA des Spectacles vivants : 92 K€(+7 K€).
- **subventions versées à des associations** sont portées à 2,09 M€ (+78 K€), avec notamment des allocations complémentaires à des associations sportives (+25 K€) et sociales (+12 K€), la subvention biennale pour le festival « Au-delà de l’écran » (+60 K€), une adjonction de 40 K€ à l’association « Espace Daniel Sorano » et une baisse à l’Amicale du personnel (-65 K€ du fait de la non reconduction de la bonification exceptionnelle des « chèques vacances » accordée en 2024). Enfin, des crédits sont prévus pour soutenir des projets en faveur du développement durable (+13 K€).

## 2.2.4 Les charges financières et charges exceptionnelles

Pour la dette de la Ville, les frais financiers s’élèvent à **1,8 M€** contre 1,9 M€ au BP 2024. Ce montant comprend la part des intérêts de la dette du SIVU (à hauteur de 38%) qui s’élève à 218 K€. Les intérêts diminuent de 147 K€ suite à la baisse des taux (-429 K€), effet atténué par les intérêts dus (282 K€) pour les nouveaux emprunts encaissés fin 2024 et à la mi-2025 (pour mémoire : 11 M€). Les emprunts à taux variables constituent 33% de l’encours de la dette consolidée de la Ville.

Les charges exceptionnelles sont désormais limitées, en M57, à des écritures comptables, notamment pour réduire des titres de recettes sur des exercices antérieurs (27 K€).

## 2.2.5 Les atténuations de produits

Les crédits sont de 11,2 M€(+301 K€). Il s’agit principalement des contributions stables au Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR : 8,3 M€) et au fonds de péréquation intercommunale et communale (FPIC : 1,2 M€).

La hausse s’explique par l’impact du nouveau dispositif de lissage des recettes des collectivités locales (DILICO). En raison des estimations provisoires diffusées par les associations d’élus (environ 555 K€ calculées avec des données 2024), il est inscrit des crédits prévisionnels pour 700 K€

**DILICO** : La loi de finances 2025 instaure un prélèvement sur les recettes fiscales, fixé à 1 Md€ et réparti entre les trois strates de collectivités locales. Pour les communes et leurs groupements, le montant prélevé résulte d’un indice synthétique intégrant le revenu par habitant et le potentiel financier par habitant. Cette contribution, qui ne peut dépasser 2% des recettes réelles de fonctionnement du budget principal, est mise en réserve. 90% du prélèvement sera reversé aux collectivités contributrices, au cours des 3 années suivantes. Le solde de 10% alimentera la péréquation via le FPIC.

Toutefois, deux autres composantes de ce chapitre diminuent. Le reversement du produit des amendes de police au bénéfice de fiscalité à Ile-de-France Mobilité et à la Région, suite à la dépenalisation du stationnement est abaissé à hauteur de 1 M€(-253 K€). Enfin, les éventuels dégrèvements sur la majoration de la THRS sont réduits à 20 K€(-139 K€).

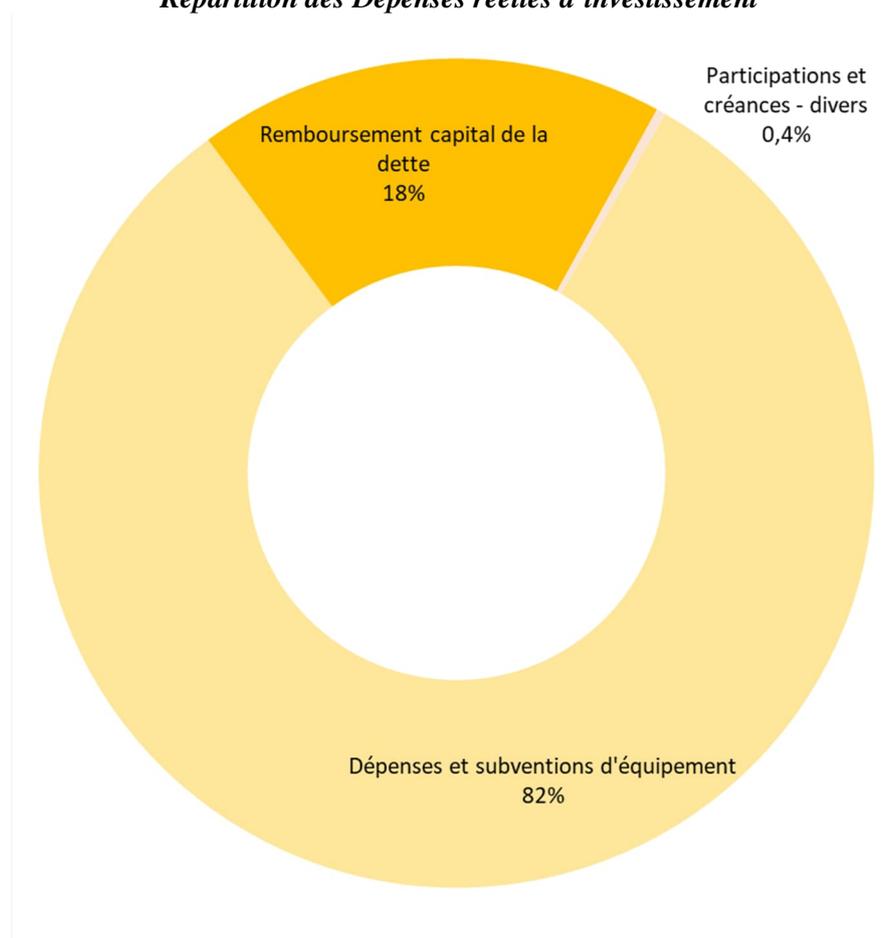
### 3 SECTION D'INVESTISSEMENT

#### 3.1 Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à **36,1 M€** en baisse de 3,7% par rapport au BP 2024.

DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT	BP 2024	BP 2025	Ecart	%
Dépenses et subventions d'équipement	28 443 174	29 464 630	1 021 456	3,6%
Remboursement du capital de la dette	6 060 000	6 544 000	484 000	8,0%
Participations et créances - divers	3 015 000	130 560	-2 884 440	-95,7%
<b>Total</b>	<b>37 518 174</b>	<b>36 139 190</b>	<b>-1 378 984</b>	<b>-3,7%</b>

*Répartition des Dépenses réelles d'investissement*



La Ville consacre **29,5 M€** en 2025 aux dépenses et subventions d'équipement (+1 M€ par rapport à 2024).

### 3.1.1 Les opérations de travaux en investissement

Comme annoncé dans le rapport d'orientation budgétaire, la Ville poursuit la mise en œuvre de son programme pluriannuel d'investissement qui s'inscrit dans le projet de mandature. Il vise à satisfaire les besoins relatifs aux attentes des Vincennes et des Vincennes mais également aux besoins des générations futures, selon des priorités réaffirmées : la renaturation, les aménagements urbains et les équipements publics.

Le montant total des opérations de travaux s'élève à 18,6 M€

#### 3.1.1.1 Les aménagements urbains et les espaces verts

Les investissements en faveur des aménagements urbains consistent à améliorer le partage de la voirie et des trottoirs entre les différents modes de mobilités, à moderniser l'éclairage public et étendre le maillage des caméras de vidéo-protection.

Il est prévu notamment :

- La requalification de l'avenue de Paris : pour les trottoirs nord section Aubert-Fays et sud, section Montreuil-Berault : rénovation des trottoirs, désimperméabilisation, plantations, réseau d'éclairage public (2,5 M€) ;
- L'aménagement des espaces apaisés, quartier Est, de la rue de la Jarry à Massenet (1,78 M€) ;
- Le drainage et l'arrosage automatique du cours Marigny (730 K€) ;
- La poursuite du plan pluriannuel de modernisation de l'éclairage public (680 K€) et de la vidéo-protection (290 K€) ;
- La phase 2 des travaux rue des Meuniers (724 K€) ;
- La création d'une piste cyclable, rue Defrance et dans la continuité, le réaménagement de la rue Viénot (630 K€) ;
- La création d'un jardin, 161 rue Diderot (120 K€) et l'aménagement de potagers collectifs pour les squares des Laitières (70 K€) et Carnot (140 K€).

#### 3.1.1.2 Les équipements publics

Afin de proposer à la population des équipements publics adaptés et utiles à ses attentes, il est prévu notamment :

- La poursuite des travaux du centre culturel et sportif Georges Pompidou (démolition et curages) pour 5,0 M€;
- L'achèvement des aménagements intérieurs du gymnase I. Autissier (1,02 M€) ;
- Le début de campagnes de mises en conformité des systèmes de sécurité incendie et des ascenseurs dans les locaux municipaux (495 K€) ;
- La fin des travaux de réhabilitation du centre de vacances Habère-Poche (419 K€)
- Le réaménagement de la bibliothèque Sud Alfred de Vigny (400 K€) ;
- La poursuite de l'effort d'investissement pour améliorer la performance énergétique des bâtiments (232 K€) ;
- La végétalisation de la toiture de l'école élémentaire du sud (220 K€) ;
- La poursuite de la mise en accessibilité des bâtiments publics et de la voirie (195 K€).

### 3.1.2 Les autres dépenses d'investissement

De plus, les services disposent de **6,7 M€** de crédits en investissement pour acquérir des équipements ou réaliser des études et des travaux ponctuels, hors opérations. Cela comprend principalement 2,5 M€ dans les bâtiments ; 2,3 M€ pour la voirie, le mobilier urbain et les espaces verts ; 800 K€ pour les logiciels et équipements informatiques.

### 3.1.3 Les subventions d'équipement

Il est inscrit **3,1 M€** de subventions d'équipement à verser pour :

- les surcharges foncières versées aux bailleurs en faveur de la réalisation de logements sociaux (1,36 M€) ;
- la part investissement de la participation au budget annexe du Dôme (1 M€) ;
- la contribution en investissement versée au concessionnaire du parking de Cœur de ville (414 K€)
- la part investissement du contingent incendie (229 K€) ;
- les aides au ravalement (56 K€).

### 3.1.4 Les opérations foncières

Il est prévu des crédits à hauteur de **2,86 M€** pour réagir à d'éventuelles nouvelles opportunités d'acquisition de biens immobiliers destinés à la revente à des bailleurs sociaux ou aux aménagements urbains, qui pourraient se présenter au cours de l'année. A cette date, il est prévu l'acquisition d'un terrain aménagé 19 avenue Franklin Roosevelt (480 K€).

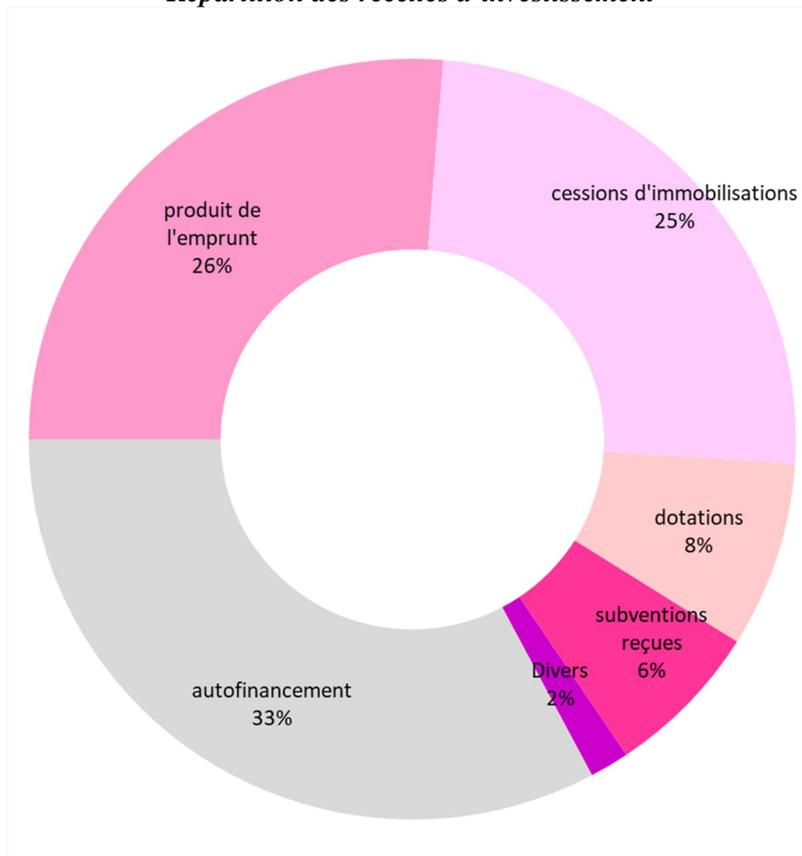
### 3.1.5 Participations et créances diverses

La somme des participations et créances diverses (131 K€) est en forte diminution car les crédits relatifs à l'avance à la SEM ne sont pas reconduits. Il reste des crédits pour des dépôts de garantie à verser et anticiper le remboursement de cautionnements reçus.

### 3.2 Le financement des dépenses d'investissement

RECETTES INVESTISSEMENT	BP 2024	BP 2025	Ecart	%
Produit de l'emprunt	13 500 000	9 500 000	-4 000 000	-29,6%
Subventions reçues	2 991 700	2 401 800	-589 900	-19,7%
Dotations	2 590 000	2 857 500	267 500	10,3%
Cessions d'immobilisations	1 350 000	8 941 000	7 591 000	562,3%
Divers (créances, travaux d'office ou sous mandat, cautionnement)	3 400 000	600 000	-2 800 000	-82,4%
<b>Sous-total (réel)</b>	<b>23 831 700</b>	<b>24 300 300</b>	<b>468 600</b>	<b>2,0%</b>
Epargne brute (autofinancement)	13 686 474	11 838 890	-1 847 584	-13,5%
<b>Total (réel + autofinancement)</b>	<b>37 518 174</b>	<b>36 139 190</b>	<b>-1 378 984</b>	<b>-3,7%</b>

*Répartition des recettes d'investissement*



### 3.2.1 Un financement par emprunt estimé à 9,5 M€

L'emprunt nécessaire à l'équilibre du budget 2025 est fixé à 9,5 M€ et couvre 54% du besoin de financement (total des dépenses réelles d'investissement après déduction de l'autofinancement).

Au 31 décembre 2024, l'encours de la dette consolidée (tous budgets cumulés) était de 69,8 M€ contre 70,4 M€ l'année précédente. Cette variation résulte du remboursement du capital de 6,6 M€ et de la mobilisation d'un emprunt de 6 M€ durant l'exercice.

Un emprunt a été contracté en 2024 pour 5 M€ auprès de l'Agence France Locale. Il est à taux fixe à 3,04% et mobilisable au 1<sup>er</sup> semestre 2025. Compte-tenu du remboursement annuel du capital (7,2 M€), l'encours consolidé au 31 décembre 2025 diminuera à 67,6 M€ si aucun autre emprunt n'est mobilisé dans l'année.

En fonction du taux de réalisation des inscriptions budgétaires, en dépenses et en recettes, il sera procédé à une campagne de négociation auprès des banques pour contracter un ou plusieurs prêts qui devraient faire l'objet d'une mobilisation en 2026 et seraient comptabilisés dans l'encours de la dette fin 2026.

### 3.2.2 Les subventions d'équipement à recevoir

Les subventions inscrites au budget prévisionnel s'élèvent à 796 K€. Elles sont inscrites après notification et au prorata des travaux programmés pour l'année.

Les subventions notifiées à ce jour concernent notamment :

- une participation de 500 K€ sera sollicitée auprès de la ville de Montreuil pour les travaux de la rue des Meuniers ;
- les travaux de la rue de la Jarry et de la rue des Meuniers bénéficient respectivement de subventions de 191 K€ et de 105 K€ allouées par la Métropole du Grand Paris.

D'autres demandes de subventions sont en cours de dépôt ou de notification.

Il est aussi inscrit le boni de liquidation de l'OPH, dont l'utilisation prévisionnelle est estimée à 1,36 M€ en 2025, pour financer les surcharges foncières.

### 3.2.3 Les cessions d'immobilisation

Des produits de cessions immobilières, exceptionnellement élevés, sont inscrits pour 8,9 M€. Ils correspondent aux opérations immobilières suivantes :

- Le terrain constructible 43 rue Defrance (7,4 M€) ;
- Deux locaux commerciaux 22 rue des Laitières (371 K€) ;
- Un logement 128 rue Defrance (150 K€) ;
- Une partie de l'immeuble 39 rue de la République (528 K€) ;
- Un logement 21 rue de la Jarry (484 K€) ;
- Un petit terrain 16 rue Dequen (9 K€).

### 3.2.4 Les dotations et fonds globalisés

Ce poste s'élève à 2,86 M€ et comprend :

- le FCTVA à hauteur de 2,83 M€ calculé au regard des dépenses d'investissement 2024 éligibles ;
- la Taxe d'Aménagement évaluée à 28 K€

### 3.2.5 Les recettes diverses d'investissement

Le poste correspond notamment à des provisions pour travaux exécutés d'office et sous mandat (en dépense/recette) : 600 K€ Ces crédits sont prévus en cas de nécessité.

### 3.2.6 Un autofinancement prévisionnel de 11,8 M€

L'autofinancement prévisionnel de 11,8 M€ est maintenu à un niveau conséquent, malgré une baisse de 1,8 M€ (-13,5%) par rapport au BP 2024.

## 4 GESTION DES IMMOBILISATIONS

Dans le cadre du travail mené avec le Service de Gestion Comptable de Vincennes, le budget ouvre des crédits, pour pouvoir réaliser des écritures comptables visant à rapprocher l'inventaire, tenu par l'ordonnateur, et l'actif, tenu par le comptable public. Le montant, équilibré en dépenses et en recettes, s'élève au total à 42,9 M€ et concerne pour l'essentiel :

- la cession des parcelles de l'ancienne cité industrielle entre la ville, la Région (pour le lycée), un promoteur immobilier et le Conseil départemental du Val-de-Marne ;
- le changement d'imputation du parking rue de Fontenay, productif de revenus ;
- l'intégration du parking Mowat, à l'actif tenu par le comptable.

## 5 BUDGET ANNEXE DE LA RESTAURATION MUNICIPALE

Le budget annexe de la restauration municipale s'équilibre, en mouvements réels, à 238 K€, en baisse de 3,5% :

- En dépenses de fonctionnement : achat de repas (238 K€) ;
- En recettes de fonctionnement : la vente des repas (88 K€, en recul de 4,3%) et la contribution du budget principal atténuée (150 K€ soit -6 K€ par rapport au BP 2024) qui assure l'équilibre budgétaire.

## 6 BUDGET ANNEXE DES SPECTACLES VIVANTS

Le budget annexe des spectacles vivants s'équilibre, en mouvements réels, à 149 K€ Il augmente de 6,4% par rapport au BP 2024.

Les crédits prévus sont les suivants :

- En dépenses de fonctionnement : achat de spectacles et de prestations externes de régie technique (119 K€), location de matériel technique (15 K€) ainsi que droits d'auteurs (12 K€) et le remboursement de billets en cas d'annulation (2 K€).
- En recettes de fonctionnement : produit en hausse de la vente des billets (57 K€) et contribution du budget principal (92 K€ soit +7 K€ par rapport au BP 2024).

## 7 BUDGET ANNEXE DES MARCHES D'APPROVISIONNEMENT

Le budget annexe des marchés d'approvisionnement s'équilibre, en mouvements réels, à 684 K€, en hausse de 25% par rapport au BP 2024. Des moyens supplémentaires sont alloués à ce budget, en 2025, pour améliorer la qualité du service rendu aux usagers (logiciel de facturation, coffrets électriques).

Il correspond principalement aux postes suivants :

- en dépenses de fonctionnement : montage et démontage des modules de marchés (280 K€soit + 25 K€dans la perspective du renouvellement du contrat à mi-exercice) ; des frais de personnel (82 K€, stable), des fluides (32 K€soit + 6 K€), des fournitures liées à l'animation (20 K€, soit + 4 K€), des frais de maintenance et divers (22 K€).
- en recettes de fonctionnement : redevances payées par les usagers (358 K€) et une hausse de la contribution du budget principal (202 K€ +90 K€par rapport au BP 2024) pour équilibrer le budget et dont la hausse sera atténuée par la reprise du résultat au BS.
- en dépenses d'investissement : il est prévu d'acheter un logiciel, de réaliser des travaux sur les installations électriques et de renouveler le matériels pour 124 K€(+72 K€).
- le financement des dépenses d'investissement est couvert par l'amortissement des équipements acquis les années précédentes et un financement temporaire par la subvention, en attendant les résultats qui seront constatés au budget supplémentaire.

## **8 BUDGET ANNEXE DU CENTRE AQUATIQUE LE DÔME**

Le budget annexe du centre aquatique le Dôme s'équilibre, en mouvements réels, à hauteur de 1,9 M€ en baisse de 24,2% par rapport au BP 2024, en raison de la fermeture de l'équipement jusqu'à décembre 2025, pour travaux de rénovation. La suspension d'activité induit une réduction contractuelle des sommes dues à l'emphytéote et à l'exploitant.

Le budget prévisionnel se compose des principaux postes suivants :

- en dépenses de fonctionnement : part fonctionnement du loyer du bail emphytéotique administratif (BEA : 93 K€ soit -210 K€ par rapport BP 2024), intérêts de la dette (455 K€soit -31 K€) et contribution à l'exploitant (330 K€soit -327 K€).
- en recettes de fonctionnement : redevance d'occupation du domaine public versée par l'exploitant (6 K€ soit -34 K€ par rapport au BP 2024) ; part fonctionnement de la contribution du budget principal (874 K€, soit - 654 K€).
- en dépenses d'investissement : part investissement du loyer du BEA : remboursement du capital de la dette (654 K€soit + 32 K€) et Gros Entretien et Réparations (355 K€).
- en recettes d'investissement : part investissement de la contribution du budget principal (1 M€soit + 85 K€par rapport au BP 2024).

\*  
\*      \*

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif de la Ville, les budgets primitifs annexes de la restauration municipale, des spectacles vivants, des marchés d'approvisionnement et du centre aquatique « le Dôme », tels que présentés dans les documents budgétaires joints à la présente note.

Il est également proposé d'approuver, pour les budgets annexes correspondants à des services publics industriels et commerciaux, le montant des contributions versées par le budget principal à ces budgets annexes.